

## **Contrat de prêt du terrain communal**

Entre les soussigné(e)s :

**La MUNICIPALITE de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY**, représentée par son Maire M. Bruno RONSEAUX,

Et **la FERME DU BOUT DU HAUT**, située au n° 8, rue du Bout-du-Haut, à LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY, représentée par Madame Béatrice LAFLANDRE.

Il est conclu que le propriétaire du terrain prête une partie du terrain communal dans les conditions suivantes :

- la partie du terrain concernée représente une surface approximative de 1700 mètres carrés. Elle correspond à une bande située entre la propriété de Madame et M. LAFLANDRE et le chemin tracé sur ce terrain communal depuis la rue du Bout-du-Haut jusqu'au cours d'eau dénommé RUISSEAU DE WAMBEZ ;
- ce chemin est exclu du prêt en question ; l'installation d'une délimitation matérielle nécessairement provisoire (type clôture) entre la partie du terrain communal prêtée et la partie restante du terrain communal sera à la charge exclusive de la FERME DU BOUT DU HAUT. Cette délimitation correspondra à un tracé parallèle au chemin évoqué ci-dessus.

---

**La FERME DU BOUT DU HAUT s'engage :**

- à laisser un droit de passage sur la partie concernée par ce prêt aux membres de l'équipe municipale ;
- à abandonner l'usage de ce prêt à la première demande de l'équipe municipale, avec acceptation des conséquences inhérentes à cet abandon (notamment le retrait de la délimitation matérielle évoquée ci-dessus) ;
- en cas de pâturage, le locataire reste responsable de ses animaux et assure les déclarations réglementaires (assurance, déclaration de cheptels...).
- D'autre part, la FERME DU BOUT DU HAUT s'engage moralement à faire un don annuel d'un montant de 50 euros au Comité des Fêtes « *Les Capellois en Fête* » de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY.

***Cet engagement strictement moral place ce contrat dans le cadre d'un simple prêt, et non dans le cadre d'un bail.***

**La commune de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY s'engage :**

- à assurer à LA FERME DU BOUT DU HAUT le bénéfice de ce prêt pour une durée minimale correspondant au mandat en cours de la nouvelle équipe municipale (jusqu'en mars 2026).

---

Fait en 3 exemplaires originaux, le 20 avril 2021.

La commune de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY,  
propriétaire du fonds

La FERME DU BOUT DU HAUT,  
locataire à titre gracieux

✉ 2 rue de la Mairie 60380 LA CHAPELLE SOUS GERBEROY  
☎ 03.44.82.31.58  
@ maire.lachapellesousgerberoy@orange.fr